

GT.

COTE

Doss. Sec. Etat France - Vol 19
(1-11-43 - 31-12-43)

6

TELEGRAMME
(appareil G)A ne traiter que comme
document scellé.Paris, le 21 Décembre 1943 - 23 h.55
Arrivée 22 " 1943 - 1 h.35

N° 7939 du 12-12

Très urgent



L'entretien d'aujourd'hui avec le Président Laval sur le remaniement gouvernemental a eu principalement pour objet les nouvelles nominations aux postes-clé du ministère de l'intérieur.

En remettant les listes j'avais hier, comme je l'ai communiqué, dit au Président Laval qu'il était possible que les Allemands émettent une exigence supplémentaire demandant le rappel du secrétaire général à la police Bousquet et son remplacement par Darnand-chef de la milice.

Au cours d'un entretien qui a eu lieu ce matin entre le Gruppenführer Oberg et le Président Laval et auquel je n'ai pas assisté, le Gruppenführer Oberg, comme il me l'a communiqué après, a exigé du Président Laval, en vertu d'un ordre du Reichsführer SS, l'éloignement immédiat de Bousquet et son remplacement par Darnand. Il s'est produit au cours de cet entretien une vive discussion. Le Président Laval s'est déclaré d'accord avec l'éloignement de Bousquet, mais a élevé de très fortes objections contre le fait de confier le poste à Darnand. J'ai communiqué au Gruppenführer Oberg que, comme il le savait, mes instructions ne demandaient que d'exiger l'éloignement des membres indésirables du gouvernement et de l'administration française mais de ne prendre aucune responsabilité du gouvernement du Reich pour les nouvelles nominations. Etant donné que le Président Laval manifestait une tendance à faire de cette affaire une question de cabinet, et qu'une attitude unifiée des autorités allemandes en France est nécessaire, j'ai agi cet après-midi, au cours d'un entretien, sur le Président Laval de telle sorte qu'il a accepté - mais

avec les plus grandes réserves - la nomination de Darnand comme chef de la police française.

Ce qui parle en faveur d'une nomination de Darnand comme chef de la police, c'est qu'il est un homme extraordinairement énergique, et décidé à la lutte active contre le terrorisme. Comme chef du service d'ordre de la Légion aussi bien que comme combattant du front décoré en 1914 et en 1939 pour son courage devant l'ennemi, et comme secrétaire général de la milice en zone sud, il a donné des preuves de son caractère et de ses capacités d'organisation. Il est Obersturmführer des Waffen SS français et par là, il est directement sous nos ordres au point de vue discipline. C'est précisément cette dépendance disciplinaire personnelle de Darnand envers une unité militaire allemande qui fait craindre au Président Laval que sa nomination comme chef de la police ne provoque une forte opposition dans les rangs de la police, qui dans la lutte active contre le terrorisme et au moment d'un débarquement anglo-américain suivrait plus volontiers les ordres d'un homme moins manifestement acquis à la cause allemande.

Si le poste de secrétaire général à la police avait été occupé par quelqu'un de plus neutre, il aurait été possible de limiter à des tâches purement administratives la police française qui n'est pas sûre, dans d'importantes parties, et de renforcer la milice commandée par Darnand, de l'armer et d'en faire une police auxiliaire en vue de la lutte contre le terrorisme. Mais le Gruppenführer Cberg craint que cette transformation de la milice prenne trop de temps pour être efficace à temps, avant un débarquement anglo-américain.

Etant donné cette situation, il ne me paraît pas indiqué de retarder la nomination de Darnand comme chef de la police française maintenant engagée et acceptée par le Président Laval.

Une fois repoussé un débarquement anglo-américain, la direction de la police par Darnand ne me semble plus être à conseiller. Darnand et ses parti-

viennent du camp chauviniste extrême des Cagoulards et ils considèrent sûrement que leur but, en politique intérieure française, est d'éliminer leurs anciens adversaires de gauche. Un pareil développement pourrait - comme en Espagne - ouvrir la voie à une domination politique absolue de l'église.

Traduction certifiée conforme
Paris, le 8 Octobre 1947
F. LEROUX

ABETZ


Copie conforme
Le Greffier
J. M. J.

ARCHIVES
NATIONALES

1198

Vichy, le 25 décembre 1943.

Le Chef du Gouvernement, en remettant au Maréchal de France, Chef de l'Etat, les documents ci-joints que M. Abetz a qualifiés de notes verbales, croit devoir ajouter les indications suivantes.

Ces notes comportent deux listes de personnalités qui doivent être écartées des charges ou emplois qu'elles occupent.

Le Chef du Gouvernement, en conséquence des correspondances échangées entre le Maréchal et le gouvernement allemand, avait la mission de "remanier le Cabinet français sans délai dans un sens acceptable pour le gouvernement allemand et garantissent la collaboration".

Les entretiens qu'il a eus à Paris tant avec l'Ambassadeur d'Allemagne qu'avec le général Oberg avaient pour objet de lui permettre d'examiner dans quelles conditions il lui serait possible de remplir cette mission.

L'Ambassadeur d'Allemagne, en ce qui concerne l'éviction des charges et emplois qu'elles occupent des personnes dont les noms figurent sur les listes remises, a été d'une netteté absolue. Cette communication avait le caractère d'une notification.

En ce qui concerne le remaniement gouvernemental



il ne s'agissait plus d'une notification, mais les suggestions qui ont été faites au Chef du Gouvernement soulignaient la nécessité de se conformer à la demande du gouvernement allemand. C'est ainsi que le Chef du Gouvernement a pu faire connaître au Maréchal les noms de MM. Philippe Henriot et Marcel Déat qui semblaient pouvoir être retenus comme remplissant la condition exigée.

Le général Oberg, chargé des services de police allemands en France, a demandé que M. Bousquet soit remplacé par M. Darnand. Il a également demandé que des modifications soient apportées au Ministère de l'Intérieur. M. Lemoine, Préfet régional de Marseille, devait être nommé Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, et M. Parmentier, Préfet régional de Rouen devait remplacer M. Cado, Directeur général de la police. Il restait entendu que le Chef du Gouvernement continuerait à assumer les fonctions de Ministre de l'Intérieur.

Ces demandes du général Oberg ont été formulées en termes pressants.

En rendant compte au Maréchal, Chef de l'Etat, de ce qui précède, le Chef du Gouvernement se fait un devoir d'appeler son attention sur la gravité de la situation née le 13 novembre et qui ne pourrait que s'aggraver encore si les noms proposés n'étaient pas agréés./.



INTER FRANCE

711

Agence nationale d'Informations de presse et de Documentation politique

27, rue de la MICODIERE, Paris.

Paris, le 13 avril 1944.

Monsieur BOIGDON.

Hotel de la Cloche.

VICTOR.



Cher Monsieur.

Un nouveau 13 décembre.

La crise politique qui a éclaté brusquement le 13 novembre 1943 est la réédition, sous une autre forme, du Coup d'Etat du 13 décembre 1940. Comme sa devancière, à travers les Français qui en sont les agents actifs ou les instruments passifs, elle est l'oeuvre de l'Angleterre et de l'Amérique. Elle est la réplique, adaptée à la France, du grand coup tenté par les Alliés en Italie au cours de l'été dernier avec la complicité du roi et de Badoglio. Certes, les espoirs stratégiques que les Alliés avaient fondés sur l'effondrement de l'Italie et sur sa rupture avec l'Allemagne, ne se sont pas réalisés. Mais la politique anglo-américaine n'a pas varié. Elle poursuit jusqu'à nouvel ordre son programme qui est de jeter au brasier les nations incluses dans l'espace germano-européen. Après l'Afrique du Nord, après l'Italie, il fallait que la France métropolitaine y passe.

En novembre 1943, comme en décembre 1940, le but que se proposent les conjurés vichysois, est de rompre la solidarité franco-allemande (qui par la force des choses se resserrera dans tous les domaines) et de réintégrer la France métropolitaine dans le camp des démocraties.



Le moyen choisi, cette fois ci, c'est la restauration solennelle de l'Assemblée nationale. On essaiera de la faire annoncer au peuple français par le Maréchal lui-même, de façon à ce que la nouvelle éclate en coup de foudre à l'insu de M. Laval et à l'insu de la Puissance Occupante, c'est à dire dans des conditions qui rendent irréparable le geste accompli et lui assurent un retentissement mondial.

L'acte constitutionnel et le message que doit lire le Maréchal sont préparés dans le plus grand secret. Il est presque incroyable que M. Laval n'en ait rien su. Mais c'est un fait, il n'en a rien su. Le signataire de ces lignes a eu l'occasion d'apporter un témoignage personnel. Il s'est rendu le jeudi 11 novembre à l'Hôtel Latignon pour prévenir le secrétaire particulier du Président, M. Guénier, que quelque chose de grave se traitait contre ce dernier. M. Guénier ne savait rien lui-même. Il devait nous dire le lundi : " J'ai pensé à vous..." On présume que d'autres avertissements parvinrent à M. Laval et à son entourage, mais trop vagues pour que la surprise du Chef du Gouvernement ne fût point totale. Le seul petit trait de lumière qui ait pénétré en temps utile jusqu'à lui, fut le coup de téléphone de René Bonnefoy à Chateaudon, le 12 au soir, à la suite d'un mot imprudent échappé devant lui de la bouche d'un journaliste qui sortait du Cabinet du Maréchal.

Un ministre de la Police qui n'est pas curieux.

M. Laval n'avait donc pas de police ? Pour la malchance de M. Laval, c'était alors M. René Bousquet qui était alors le Chef de sa police. Le fait vaut qu'on s'y arrête. M. Bousquet a été pendant deux ans un très jeune ministre de la police. Il n'est pas sans qualités et ses mérites. Physiquement courageux, sportif, élégant cavalier, pilotant lui-même sa voiture à un train d'enfer, il a pris de l'ascendant sur ses hommes. Sa bonne mine, son air ouvert, lui ont valu des sympathies allemandes. Dans le poste auquel il a été élevé, de grandes ambitions politiques lui sont venues. On imagine volontiers que s'il a eu le temps de lire depuis deux ans, il aura médité l'histoire du trop habile Fouché édifiant sans scrupules sa fortune sur les services rendus simultanément aux Bourbons et à Napoléon.

M. Bousquet a des attaches étroites avec la démocratie toulousaine, et c'est ce qui va le perdre. S'il est bien obligé par ses fonctions de servir une politique française de coopération avec la Puissance occupante, ses sympathies profondes vont aux ennemis de l'Allemagne. Les étrangetés de son comportement s'expliquent par son indécision intérieure l'indécision de tant de français chargés de responsabilités, à une heure où la première des choses est de savoir où l'on va et ce que l'on veut. René Bousquet a fait jadis des débuts éclatants dans sa carrière de fonctionnaire préfectoral en montrant qu'il savait nager. Lors des inondations du Midi, il s'est jeté à l'eau pour ramener à la rive quelques uns de ses concitoyens. Il voit dans la péripétie historique à laquelle il se trouve mêlé, l'occasion pour un débrouillard comme lui, de se sauver à la nage. Il prend des assurances du côté des Alliés. Il laisse Giraud filer en Afrique. Il laisse de Lattre de Tassigny s'évader.

En même temps, il cherche à donner l'impression qu'il maintient l'ordre France. Sa police est insuffisamment armée pour combattre le terrorisme monte. Ce ne sont pas les Allemands, défaits malgré tout, et à juste titre, qui vont fournir des armes à une police commandée par M. Bousquet à une police dont ils ne savent pas si un jour elle ne se retournera pas contre eux. (I). Le manque d'armes ? M. Bousquet ne le regrette pas trop Valable raison pour laisser le maquis s'organiser, pour expliquer à tout le monde qu'on n'y peut rien, et pour cultiver la répugnance bien connue de M. Laval pour les effusions de sang. Quand un homme public, se trouve dans un tel porte-à-faux, à une heure cruciale où l'action ne sofre ni équivoque ni délai, ni faiblesse, il est inévitable qu'il se casse la figure. Devenu suspect à tous, M. Bousquet a dû s'en aller devant la montée du désordre. Mais les conditions de son départ le condamnent. Obligé de céder sa place à Joseph Barmand, il se comporte en mauvais joueur, pour ne pas dire pis. Il laisse à son successeur des bureaux probablement vidés de fond en comble. Plus un dossier, plus une feuille papier, pas même un porte plume. Les dactylos elles-mêmes se sont volatilisées. ... Bousquet n'était pas au service de la France. Il était au service de la démocratie. Il fallait ouvrir cette parenthèse pour faire comprendre ce fait extraordinaire ; le 13 novembre, le chef de la police a laissé surprendre le Chef du Gouvernement par une conjuration d'origine étrangère qu'il aurait dû connaître ou flairer.

.....

(I). Une moitié de la police n'est pas sûre, écrit un jour Marcel ... et on n'est pas sûr que l'autre moitié soit sûre.

Signé Dominique Sordet

Pour copie de

Le 31

[Signature]



*153
24*

MESSAGE NUMERO 37 LE 20.1.58 A 16H58

MONSIEUR KNIPPING A MONSIEUR CLEVOZ VICHY

AVANT DE QUITTER LA DIRECTION DE LA POLICE NATIONALE

MONSIEUR RENE DOUSQUET A FAIT RENEGER EN LIBERTE L AGENT

MAULLISTE JEAN ROCHER REDACTEUR A LA TRIBUNE DE SAINT

TERRE " CHEZ LEQUEL IL AVAIT ETE DECOUVERT DES MITRAILLETES

PARACHUTEES PAR DES AVIONS BRITANNIQUES .

JEAN ROCHER ETAIT INTERNE DEPUIS 18 MOIS ENVIRON A ST OUX

LES BAINS . IL EST PROBABLE SI CE N EST DEJA FAIT QU IL

NE TARDERA PAS DE REJOINDRE LA DISSIDENCE .

SIGNE KNIPPING STM

*Tami orde Sa
Bouchon
Chouillet Sa
Tami Toubou
Z. de Buffet*



Vichy 28 DEC 1943

N° 9679 S.G. Pol.

- N O T E -

pour Monsieur J.P. MARTIN
Directeur du Cabinet de M. le Directeur Général de
la Police Nationale

Par ordre de M. BOUSQUET, il y
a lieu de faire procéder immédiatement à
la libération de M. Robert LEVY-BING.

Je vous serais obligé de bien
vouloir me faire connaître la date à la-
quelle cette décision aura reçu son effet.

Vous voudrez bien trouver ci-
joints les dossiers relatifs à l'intéressé.

Signé : WEBER